

MINISTRE DE L'ÉCONOMIQUE ET DES FINANCES



CP

Courbevoie, le 21 décembre 2015.

DECISION n° 2015 - 140

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle :

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L. 411-1 à L. 411-4 et R. 411-1 à R. 411-16, et notamment l'article R. 411-2 ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la décision n° 2015-10957 du 7 décembre 2015 relative à la nomination de Mme Anne-Marie BRULÉ,

DECIDE

Article 1 Délégation permanente est donnée à Madame Anne-Marie BRULÉ, responsable du service financier, à l'effet de signer :

- tous actes et décisions utiles au fonctionnement de l'Institut dans les domaines prévus à l'article R. 411-2 du code de la propriété intellectuelle à l'exclusion des contrats, conventions et avenants relatifs à des délégations de service public ou à des opérations d'acquisition ou de prise à bail d'immeubles,
- les actes et décisions des marchés publics.

Article 2 Les spécimens de signature et de paraphe de la personne susvisée sont annexés à cette décision.

Article 3 La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016. Elle sera publiée au bulletin officiel de la propriété industrielle et sur le site Internet de l'Institut national de la propriété industrielle.


 Yves LAPIERRE
 Directeur Général

Siège
 15 rue des Minimes - CEDEX 01
 92677 COURBEVOIE Cedex
 Téléphone : 0320 210 211
 Télécopie : 0320 210 210
 Web : inpi.fr - contact@inpi.fr
 Institut National de la Propriété Industrielle
 2015 16/02 13 11-111 01/15 001 1007

